

# ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2016

---

PLFSS 2017 - (N° 4072)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° AS458

présenté par  
Mme Michèle Delaunay, rapporteure

### ARTICLE 45

I. — À l'alinéa 34, substituer aux références :

« au 1° et au 4° du E »

les références :

« aux 1°, 3° et au 4° du présent E ».

II. — En conséquence, à l'alinéa 35, substituer aux références :

« au 2° et au 4° du E »

les références :

« aux 2°, 3° et au 4° du présent E ».

III. — En conséquence, à l'alinéa 37, substituer aux références :

« au 2° et au 4° du présent E »

les références :

« aux 2°, 3° et au 4° du présent E ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.